

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ambroise, tenue le 18^e jour du mois de décembre 2023, à 19 :00 heures, à l'Hôtel-de-Ville, 330, rue Gagnon, Saint-Ambroise, à laquelle étaient présent :

M. Benoit Brassard,	conseiller district #1
Mme Amélie Audet,	conseillère district #2
M. Cyrille Dufour,	conseiller district #3
Mme Nathalie Pedneault,	conseillère district #4
Mme Andrée-Anne Caron,	conseillère district #6
Mme Carolle Perron,	directrice générale par intérim

Absence : Mme Sophie Limoges, conseillère district #5

Sous la présidence de M. Lucien Gravel, maire

1. Ouverture de la séance par le maire

À 19 :00, le maire préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance extraordinaire ouverte.

2. Résolution 2023-12-376

Lecture et acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par Nathalie Pedneault
Appuyée par Cyrille Dufour
Et acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers :

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté :

1. *Ouverture de la séance par le maire.*
2. *Lecture et acceptation de l'ordre du jour.*
3. *Présentation et adoption du programme triennal d'immobilisation 2024/2025/2026.*
4. *Période de questions.*
5. *Levée de l'assemblée.*

3. Résolution 2023-12-377

Présentation et adoption du programme triennal d'immobilisation 2024/2025/2026

Il est proposé par Cyrille Dufour
Appuyé par Andrée-Anne Caron
Et acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte le programme triennal d'immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026, pour un montant de 39 604 657 \$.

Que pour chacune des années, les investissements sont de l'ordre de :

- 2024 5 330 930 \$
- 2025 24 131 635 \$
- 2026 10 142 090 \$

Que le présent programme inclut toute subvention gouvernementale admissible aux travaux prévus, le cas échéant.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le maire, M. Lucien Gravel et la directrice générale par intérim, pour et au nom de la municipalité, à signer ledit plan triennal.

4. Période de questions.

5. Levée de l'assemblée

La conseillère Nathalie Pedneault et la conseillère Andrée-Anne Caron proposent la levée de l'assemblée à 19 h 21.

Carolle Perron
Directrice générale par intérim

La séance est levée.

Lucien Gravel
Maire

Carolle Perron
Directrice générale par intérim

DISPONIBILITÉ DE FONDS

La Municipalité de Saint-Ambroise a adopté un règlement n° 2007-30 sur le contrôle et le suivi budgétaire lors de la séance du Conseil municipal du 17 décembre 2007, le tout en conformité avec les articles 176.4, 960.1 et 961 du *Code municipal*.

L'autorisation des dépenses projetées faisant l'objet des présentes est donc issue dudit règlement et du suivi et contrôle édicté et qui sera réalisé par le Comité des finances de la municipalité, le tout en conformité avec la loi.

Carolle Perron
Directrice générale par intérim